

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil municipal du TNO a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 mars 2023, le projet de règlement TNO-31-1995-24, modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995 afin d'interdire, pour le groupe d'usage « résidence unifamiliale », la location court terme à des fins d'hébergement touristique lorsque le bâtiment principal est occupé à des fins résidentielles saisonnières.

Plus précisément, le projet de règlement TNO-31-1995-24 vise l'objet suivant :

- Modifier le règlement de zonage TNO de la MRC de Matawinie, afin d'interdire, pour le groupe d'usage « résidence unifamiliale », la location court terme à des fins d'hébergement touristique lorsque le bâtiment principal est occupé à des fins résidentielles saisonnières.

Les représentants du Territoire non organisé, conjointement avec le représentant du Service d'aménagement, tiendront une (1) assemblée publique de consultation. Lors de cette assemblée, le projet ci-dessus mentionné sera expliqué et les personnes désirant s'exprimer seront entendues.

Lieu : MRC de Matawinie  
3184, 1<sup>re</sup> Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0  
Date : 12 avril 2023  
Heure : 18 h 30

Le projet de règlement TNO-31-1995-24, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC.

Donné à Rawdon, ce vingt-quatrième jour de mars deux mille vingt-trois.



Edith Gravel  
Directrice générale et greffière-trésorière